



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2024



Table des matières

I)	Certification AFNOR	1
II)	Etat de réalisation du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM)	1
III)	Les ressources humaines au 31/12/2024	2
A)	Composition des équipes médicales	2
B)	L'effectif du SMINOV au 31/12/2024	3
C)	Les mouvements	4
D)	Evolution des effectifs par pôle depuis 2021	4
E)	Répartition par âge des effectifs au 31/12/2024	5
F)	La formation professionnelle des salariés en 2024	6
IV)	Les entreprises adhérentes et leurs salariés	6
A)	La répartition par taille des entreprises adhérentes	6
B)	Les salariés suivis en 2024 selon les classifications de risques	7
C)	Les adhésions et les radiations au cours de l'année 2024	7
V)	Etat des cotisations en 2024	8
VI)	Etat de réalisation de l'ensemble socle de services	9
A)	La prévention des risques professionnels	9
B)	Le suivi individuel de l'état de santé	9
1-	Les catégories d'examens réalisés par médecins et IST	9
2-	Les inaptitudes	10
3-	Les absences	10
4-	Les examens complémentaires	11
C)	La prévention de la désinsertion professionnelle et maintien dans l'emploi	11
VII)	Etat de réalisation du projet de service	12
Conclusion		14

I) Certification AFNOR

La certification fait entrer le domaine de la santé au travail dans une dynamique de progrès dans le service rendu. Elle vise à une homogénéisation de service entre les SPSTI. Pour le SMINOV, l'obtention d'une certification, gage de qualité, constitue un argument supplémentaire à valoriser.

La loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 et l'article L. 4622-9-3 du Code du travail imposent à chaque SPSTI une procédure de certification réalisée par un organisme indépendant.

La dernière obtention de l'agrément a eu lieu en mars 2022 et ce, pour 5 ans. La prochaine demande aurait donc dû avoir lieu en 2027. Cependant, la loi du 2 août 2021 imposant la certification selon le référentiel des SPSTI AFNOR SPEC 2217, cette dernière sera un prérequis pour le prochain agrément.

La grille de certification est déclinée en trois niveaux. Le renouvellement de notre agrément dépendra de la validation du niveau 3 de la certification.

Le niveau choisi par le SMINOV qui encadre la phase d'engagement des procédures est le niveau 1. Il ne peut excéder 2 ans et n'est pas renouvelable.

L'audit blanc qui s'est déroulé en novembre 2024 n'a relevé aucun point de non-conformité. L'audit de certification niveau 1 aura lieu les 3, 4 et 5 mars 2025 et devra être validé avant le 1^{er} mai 2025. L'objectif final étant la certification niveau 3 à horizon 2027.

II) Etat de réalisation du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM)

Le CPOM définit les priorités d'actions du projet pluriannuel de service du SPSTI en cohérence avec les objectifs nationaux. A travers ce contrat, la CARSAT, la DREETS et les SPSTI souhaitent renforcer leur coopération, en fonction des orientations nationales et régionales. Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens a été réaffirmé par la loi du 2 août 2021. Il traduit une démarche d'engagement conjoint des signataires sur des thématiques prioritaires.

Le CPOM définit des actions visant à (art. D 4622-45 du Code du Travail) :

- Mettre en œuvre les priorités d'actions du projet de service pluriannuel prévu à l'article L. 4622-14 et faire émerger des bonnes pratiques ;
- Améliorer la qualité individuelle et collective de la prévention des risques professionnels et des conditions de travail ;
- Mettre en œuvre les objectifs régionaux de santé au travail définis dans les plans régionaux de santé au travail ;
- Promouvoir une approche collective et concertée et les actions en milieu de travail ;
- Mutualiser, y compris entre les services de prévention et de santé au travail, des moyens, des outils, des méthodes, des actions, notamment en faveur des plus petites entreprises ;
- Cibler des moyens et des actions sur certaines branches professionnelles, en faveur de publics particuliers ou sur la prévention de risques spécifiques ;
- Permettre le maintien dans l'emploi des salariés et lutter contre la désinsertion professionnelle.

La DREETS a lancé la démarche à l'issue de l'instruction nationale définissant le cadre possible des CPOM de 3^{ème} génération, en lien avec le PNST.

La Carsat s'inscrit dans une feuille de route, celle de la convention d'objectif et de gestion signée au niveau de la branche AT/MP.

Au niveau des Pays de la Loire, les SPSTI ont exprimé le souhait de proposer un cadre convergent sur des thématiques prioritaires, tout en gardant la signature pour chaque SPSTI.

3 axes ont été déterminés :

- La PDP
- L'ingénierie de formation pour les IST : la CARSAT, après évaluation des IST, devrait, en partenariat avec les services, mettre en place des modules de formation sur les différents risques professionnels afin qu'elles puissent devenir infirmières en pratique renforcée.
- La prise en compte du risque radon

Deux de ces trois axes s'inscrivent en lien avec le PRST4. Le SMINOV s'engagera en 2025 sur ces 3 axes.

III) Les ressources humaines au 31/12/2024

A) Composition des équipes médicales

	CHALLANS	LE FENOUILLE	ST JEAN DE MONTS	NOIRMOUTIER	YEU
Médecins du travail	Dr Caroline MOUCHET Dr Julie MARTINEAU Dr Krystina GLOMOT	Dr Cécile GROSSIN Dr Patrick CLEMENT DIT PONTIEU	Dr Lydie COUSSEAU	Dr Françoise PAGE	Dr Françoise PAGE Dr Caroline MOUCHET
IST	Florence MAILLET Angélique LE GOUALHER Audrey BRIAND Catherine BARIL	Armelle JOLLY Mélanie GUITTONNEAU Nolwenn MENARD	Anne-Sophie PONTOIZEAU Andréa BOUHOUR	Catherine BARIL	Florence MAILLET
Assistantes médicales	Sylvie MICHON Sandrine DOUCET Angélique DIOT Valérie CERTAL Céline GRASSET	Fanny KLEIN Christelle CAILLON Morgane BILLON Christelle ZAHA	Cécile JOLLY Laurine GUITTONNEAU	Maud GAUTIER	Emmanuelle CANTIN
Conseillères en prévention	Mireille GUILLOTON Christine LE HIR	Fabienne VALIN-LEMONNIER Angélique AURY	Sylvie BARON Sonia BILLON	Sonia BILLON Christine LE HIR	Sonia BILLON Mireille GUILLOTON

B) L'effectif du SMINOV au 31/12/2024

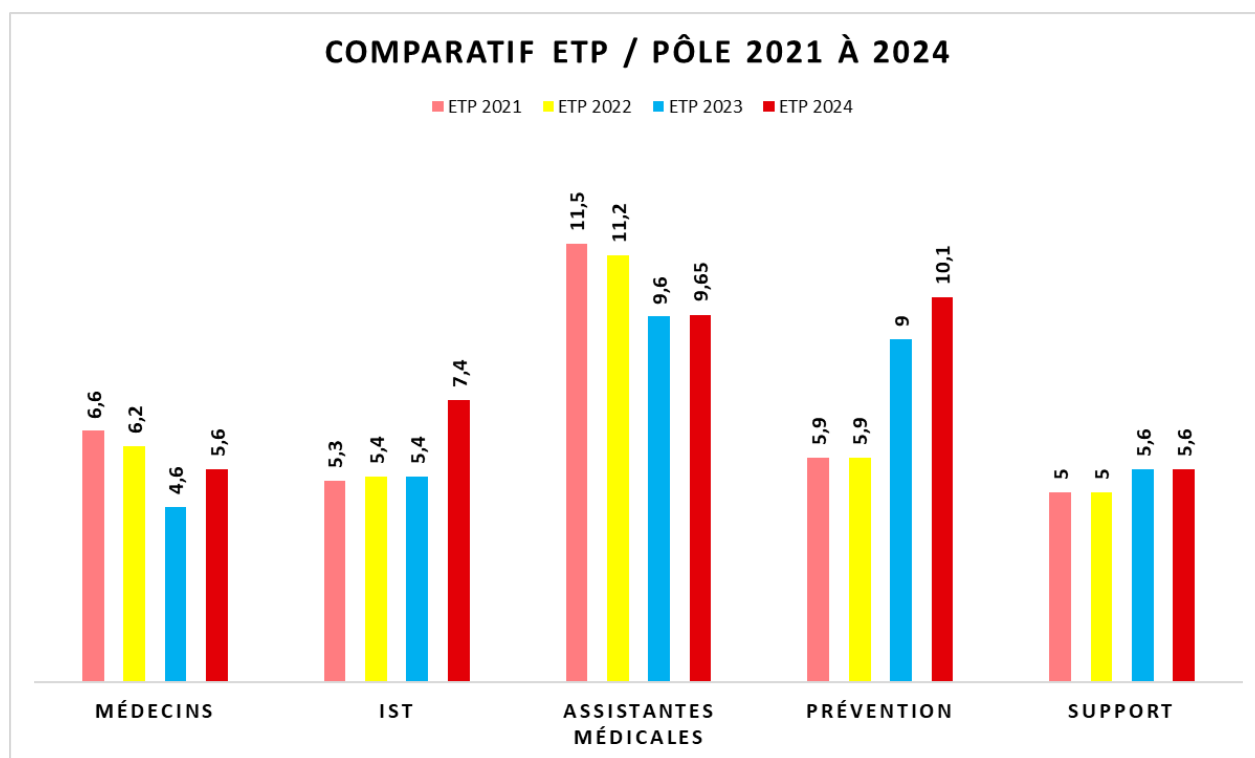
Emplois		Personnes physiques	Equivalent temps plein
Direction		1	1
Experte filière support – Adjointe de direction support		1	1
Gestionnaire adhérents		1	1
Gestionnaire comptable		1	1
Assistante filière support		1	1
Technicienne communication		1	0.6
Total Filière support		6	5.6
Médecins du travail	Temps plein	3	3
	Temps partiel	3	2.1
	Cumul emploi retraite	1	0.5
Total Médecins		7	5.6
IST	Temps plein	5	5
	Temps partiel	3	2.4
Total Infirmières		8	7.4
Assistantes médicales	Temps plein	6	6
	Temps partiel	5	3.65
Total Assistantes médicales		11	9.65
Psychologue du travail		1	1
Responsable Pôle prévention – Adjoint de direction		1	1
Technicien en prévention des risques professionnels		1	1
Conseillères en prévention des risques professionnels	Temps plein	3	3
	Temps partiel	3	2.1
Assistante équipe prévention		1	1
Chargée de maintien en emploi		1	1
Total Filière prévention		11	10.1
EFFECTIF TOTAL		43	38,35

Au 31 décembre 2024, le Service comptait 43 salariés.

C) Les mouvements

- ❖ **Les médecins** : En septembre 2024, le Dr Krystina GLOMOT a repris ses fonctions à temps partiel (40%) après son congé parental.
- ❖ **Les IST** : Andréa BOUHOURL, sur le secteur de Saint Jean, et Angélique LE GOUALHER, sur le secteur de Challans, ont été recrutées en mai 2024. Elles poursuivent leur formation en santé au travail jusqu'en avril 2025.
- ❖ **Les Assistantes médicales** : Loeiza GRALL a quitté ses fonctions d'assistantes médicale auprès du Dr CLEMENT en avril 2024, Christelle CAILLON l'a remplacée.
Le CDD de Morgane BILLON a été prolongé jusqu'en mai 2025 afin d'assurer le secrétariat du Dr Françoise PAGE à Noirmoutier, puis celui des IST du Fenouiller.
- ❖ **Pôle Prévention** : Marine MICAELLI, Ergonome, a quitté le service en juin 2024.
Sarah GRANDET, Psychologue du travail, a été recrutée en mai 2024.
Myriam BONNAMY a intégré le pôle Prévention en avril 2024 au poste d'Assistante de l'équipe prévention.
- ❖ **Pôle administratif** : Loeiza GRALL a remplacé Myriam BONNAMY au poste de Gestionnaire adhérents en avril 2024.

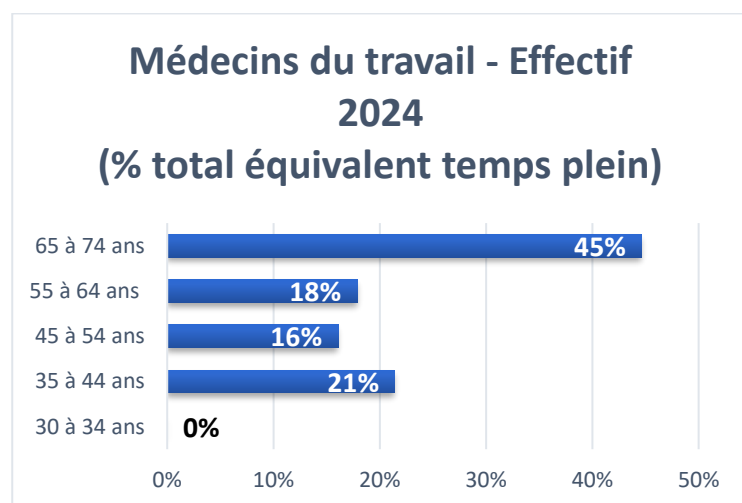
D) Evolution des effectifs par pôle depuis 2021



E) Répartition par âge des effectifs au 31/12/2024

			25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 ans et plus	
C A D R E S	Direction	H								
		F					1			
	Médecins	H						1		
		F			1	1	1	3		
	IPRP	H				1				
		F		1				1		
N O N C A D R E S	Conseillères prévention	H								
		F			1		2	2	2	
	Chargée de maintien en emploi	H								
		F						1		
	IST	H								
		F		1	2	1	2	1	1	
	Assistantes médicales	H								
		F		2	1	2	1	3	2	
	Support	H						1		
		F			2		1	1		
	TOTAL	H				1		1	1	3
		F	0	4	7	4	7	9	9	40

La répartition par âge des médecins du travail :



MEDECIN	né(e) le	Age	H/F
Dr CLEMENT	1958	66	h
Dr COUSSEAU	1955	69	f
Dr GLOMOT	1984	40	f
Dr GROSSIN	1968	56	f
Dr MARTINEAU	1985	39	f
Dr MOUCHET	1977	47	f
Dr PAGE	1954	70	f

F) La formation professionnelle des salariés en 2024

Les dépenses au titre des formations professionnelles conventionnées s'élèvent à ce jour à 84 500 € au lieu des 90 000 € prévus au budget, cela s'explique notamment par l'annulation et le report des formations « Les Zactus » et Medtra 5 qui auront finalement lieu en 2025.

Ont été ajoutées au plan de formation courant 2024 la formation en santé au travail de 2 nouvelles infirmières, et la formation complémentaire de 4 IST du service afin de répondre aux exigences réglementaires.

En 2024, 20 formations conventionnées ont été réalisées pour un total de 76 jours et 1062 heures. Ont été concernés par une ou plusieurs actions de formation :

6 Médecins du travail

8 IST

1 Assistante médicale

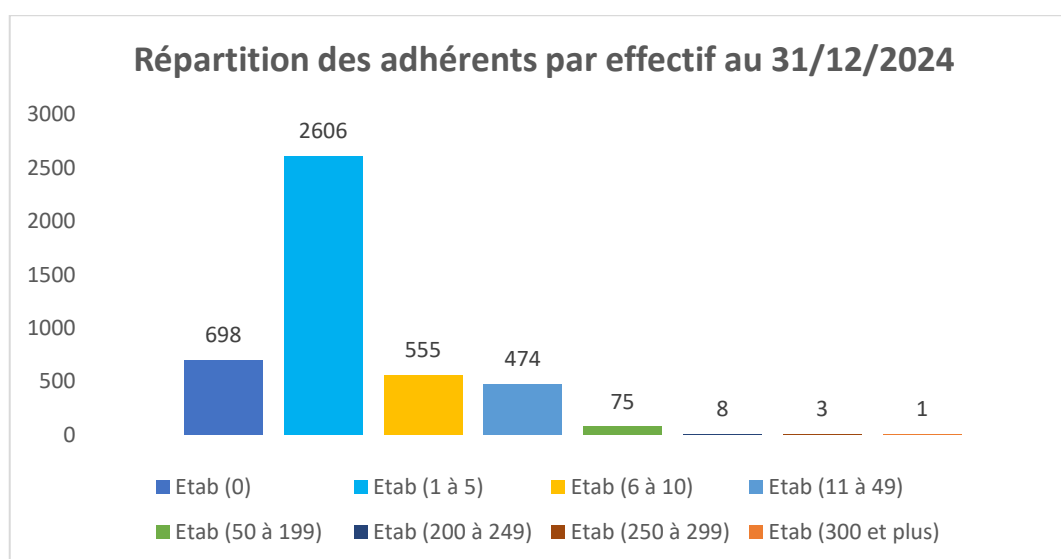
5 Conseillères en prévention

1 Fonction support

Soit 50% de l'effectif de notre service.

IV) Les entreprises adhérentes et leurs salariés

A) La répartition par taille des entreprises adhérentes



Etablissements à 0 : entreprises ayant adhéré et déclaré un ou plusieurs salariés, qui n'en ont plus au 31/12/2024 (comme les adhérents purs saisonniers par exemple), mais qui souhaitent maintenir leur adhésion dans l'expectative d'éventuelles embauches.

On dénombre 4420 entreprises adhérentes en 2024, soit une hausse de 0,6 % par rapport à 2023.

2020 : 4065

2021 : 4130

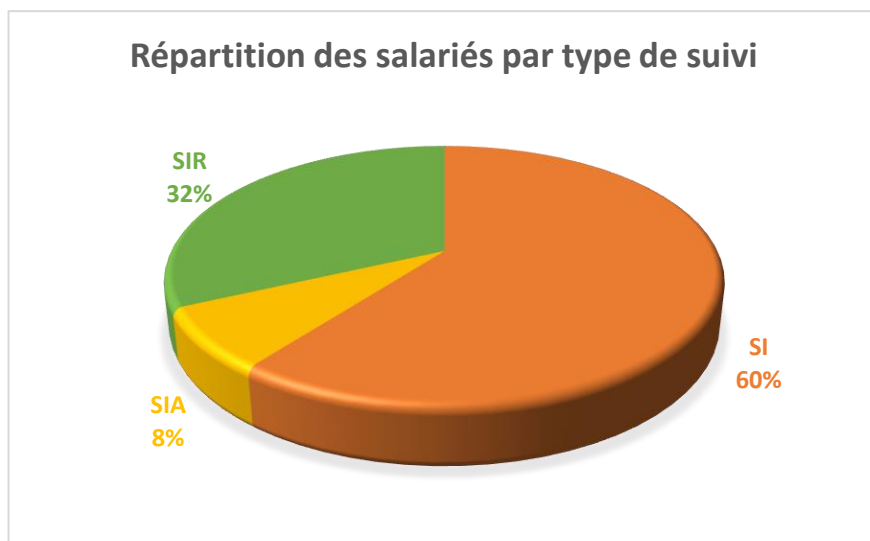
2022 : 4217

2023 : 4394

2024 : 4420

87 % de nos adhérents ont 10 salariés ou moins.

B) Les salariés suivis en 2024 selon les classifications de risques



Au 31/12/2024, le nombre total de salariés déclarés par les employeurs est de 28 932 répartis comme suit :

- 60 % des salariés des entreprises adhérentes sont déclarés en suivi individuel simple (SIS)
- 40 % des salariés sont déclarés en suivi individuel adapté (SIA) ou renforcé (SIR)

(Chiffres au 31/12/2024 desquels sont exclus les salariés saisonniers, ainsi que ceux dont le CDD a pris fin avant cette date).

C) Les adhésions et les radiations au cours de l'année 2024

En 2024, **330 entreprises ont adhéré au SMINOV** (soit 780 salariés).

230 entreprises ont été radiées. Les motifs en sont les suivants :

Motif de la radiation	Nombre d'entreprises
Défaut de paiement (12 ont réadhéré par la suite)	93
Cessation d'activité	52
Liquidation judiciaire	16
Absence de personnel	25
Fusion	1
Changement de SPST	8
Entreprise radiée du RCS	0
Dissolution	0
Cession de fond	26
Cession de prestation	0
N'habite plus à l'adresse indiquée	0
Défaut de DOE	0
Changement raison sociale – SIRET	0
Décès	1
Doublon (en interne)	8
Société en sommeil	0
TOTAL	230

V) Etat des cotisations en 2024

Les comptes de l'exercice 2024 font état d'un **chiffre d'affaires de 3 398 003 €**. Ce chiffre est réparti comme suit :

- Cotisations au titre de 2024 : 3 324 491 € dont 70 398 € pour les visites intérimaires
- Droits d'entrée pour les nouveaux adhérents : 29 240 €
- Salariés absents non excusés : 12 600 €

Les absences injustifiées ont été facturées et ont concerné 259 salariés et 22 intérimaires. 40 absences injustifiées ont fait l'objet d'un avoir (justificatifs d'absence fournis par les adhérents).

En 2024, **un total de 37 307 cotisations a été enregistré**. Sont incluses toutes les cotisations perçues dans l'année pour tout type de contrat (y compris CDD et contrats saisonniers ne faisant plus partie de l'effectif au 31/12/2024).

Evolution du chiffre d'affaires de 2020 à 2024 :

	2024	2023	2022	2021	2020	Ecart 23/24
CA	3 398 003 €	3 468 928 €	3 162 695 €	2 899 158 €	2 705 478 €	-2,04%
Cotisation	90 €	90 €	84 €	84€	83 €	

Cotisations encaissées de 2020 à 2024 :

Cotisations	2024	2023	2022	2021	2020	Ecart 23/24
Salariés	36 558	36 915	36 122	32 867	30 940	-0,97%
Intérimaires	749	870	907	1 008	1 127	- 13,90 %
Total cotisations versées	37 307	37 785	37 029	33 875	32 067	-1,26 %
Régularisation exercices antérieurs	0	0	0	228	35	*
Total cotisations enregistrées	37 307	37 785	37 029	34 103	32 102	-1,26 %
Droits d'entrée	763	788	868	942	568	-3,17 %

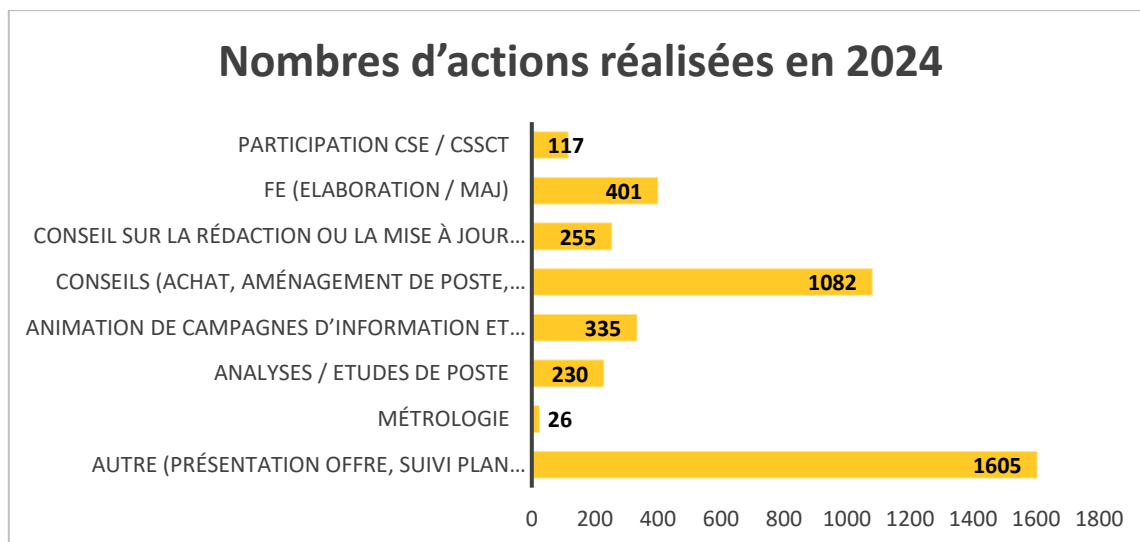
Evolution du nombre de cotisations enregistrées depuis 2020 :

- 2020 : 32 102 dont 35 dues au titre des exercices antérieurs
- 2021 : 34 103 dont 228 dues au titre des exercices antérieurs (après relances du service comptable).
- 2022 : 37 029
- 2023 : 37 785
- 2024 : 37 307**

VI) Etat de réalisation de l'ensemble socle de services

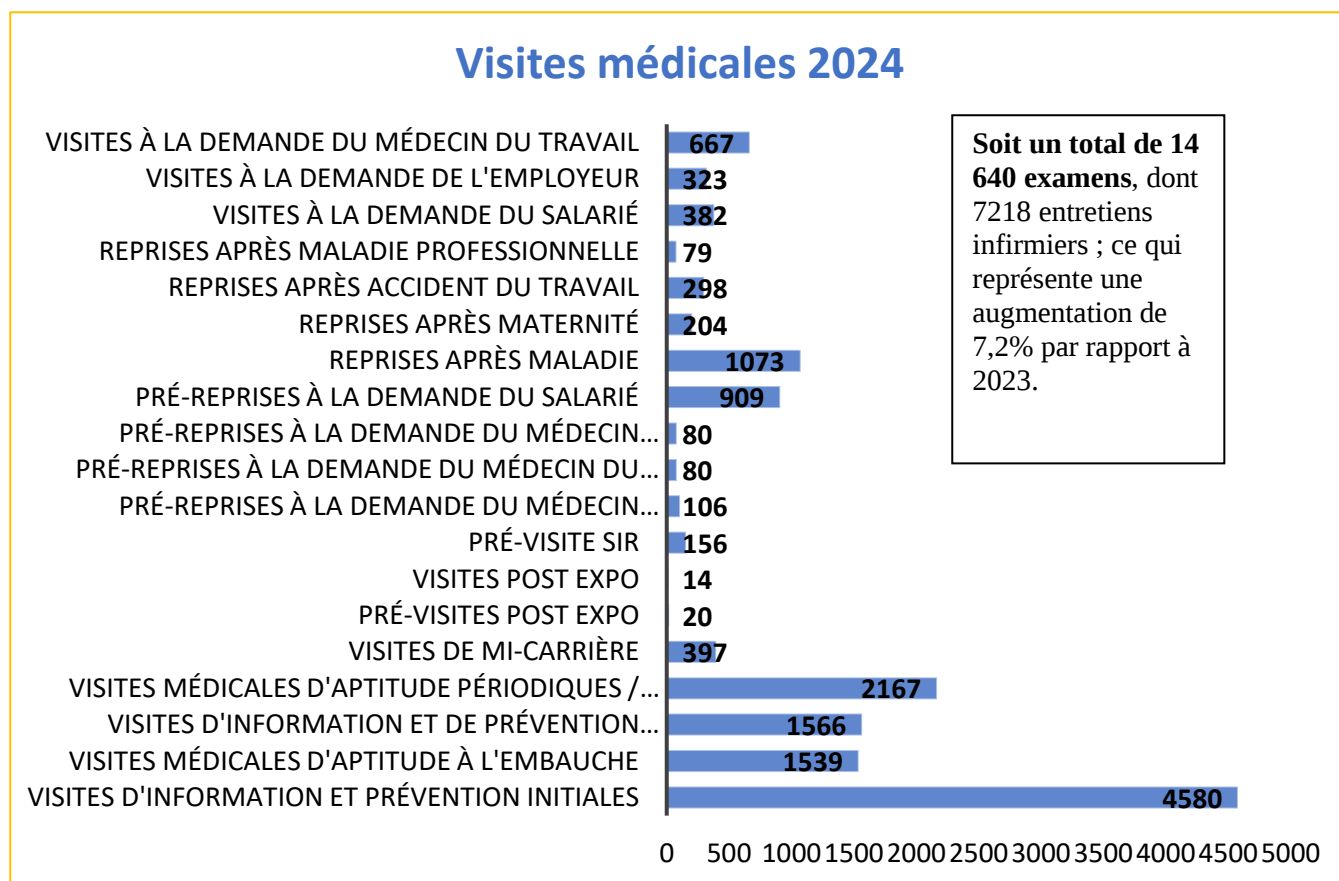
A) La prévention des risques professionnels

En 2024, un total de 4 129 actions a été réalisé pour 924 adhérents bénéficiaires (soit 13 950 salariés).



B) Le suivi individuel de l'état de santé

1- Les catégories d'examens réalisés par médecins et IST



2- Les inaptitudes

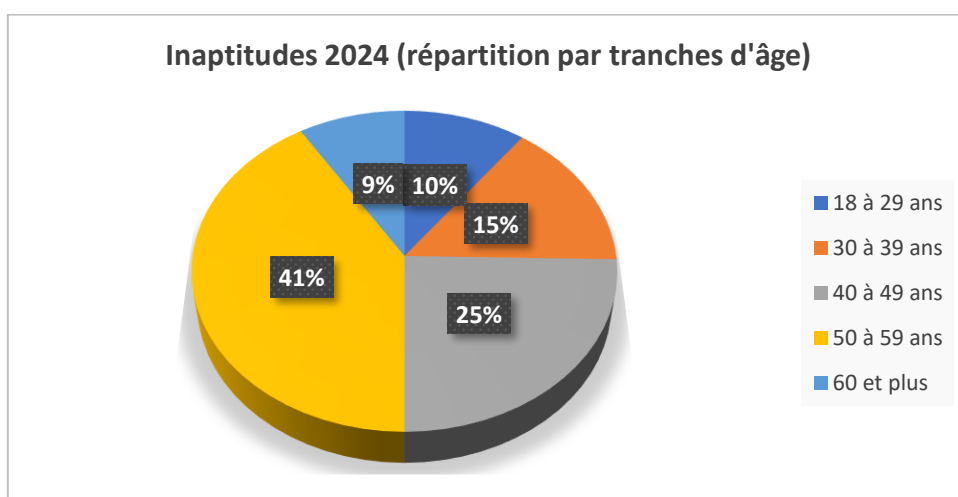
Visites	Inaptitudes	%
7422	304	4

En 2024, 304 inaptitudes ont été déclarées, contre 232 en 2023, **soit une augmentation de 31 %**.
 4% de l'ensemble des visites réalisées par les médecins du travail sont conclues par un avis d'inaptitude.
Seuls 0,90 % des salariés suivis sont concernés par un avis d'inaptitude.

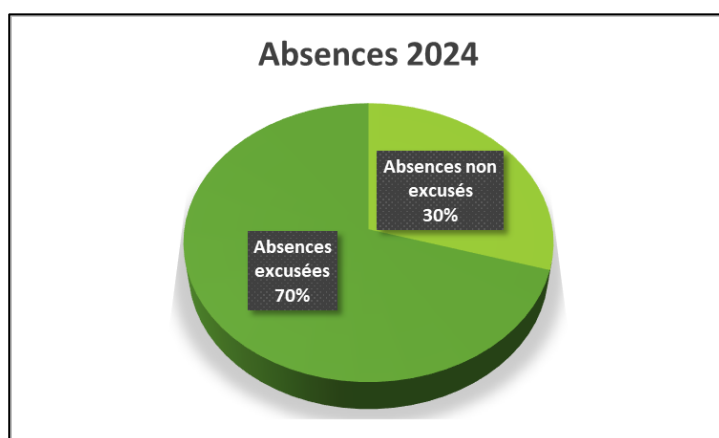
Leurs causes :

A noter qu'une inaptitude peut être multifactorielle.

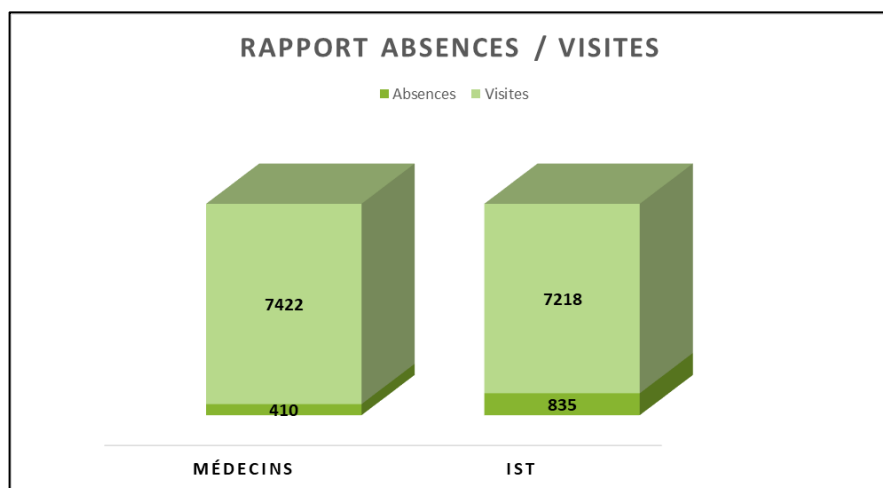
RPS	75
TMS	61
AT	43
MP	40
Autres pathologies (Psychique, ostéoarticulaire, cardio-respiratoire...)	136



3- Les absences



En 2024, on observe une **baisse du nombre d'absences de 16,3 %** par rapport à 2023.



Le taux d'absentéisme est de :
 - **6 % pour les médecins**
 - **12 % pour les IST**

4- Les examens complémentaires

Au cours de l'année 2024, les médecins ont prescrit des examens complémentaires financés par le SMINOV dont le coût s'élève à 10 207,10 € (+ 7,5 % par rapport à 2023).

C) La prévention de la désinsertion professionnelle et maintien dans l'emploi

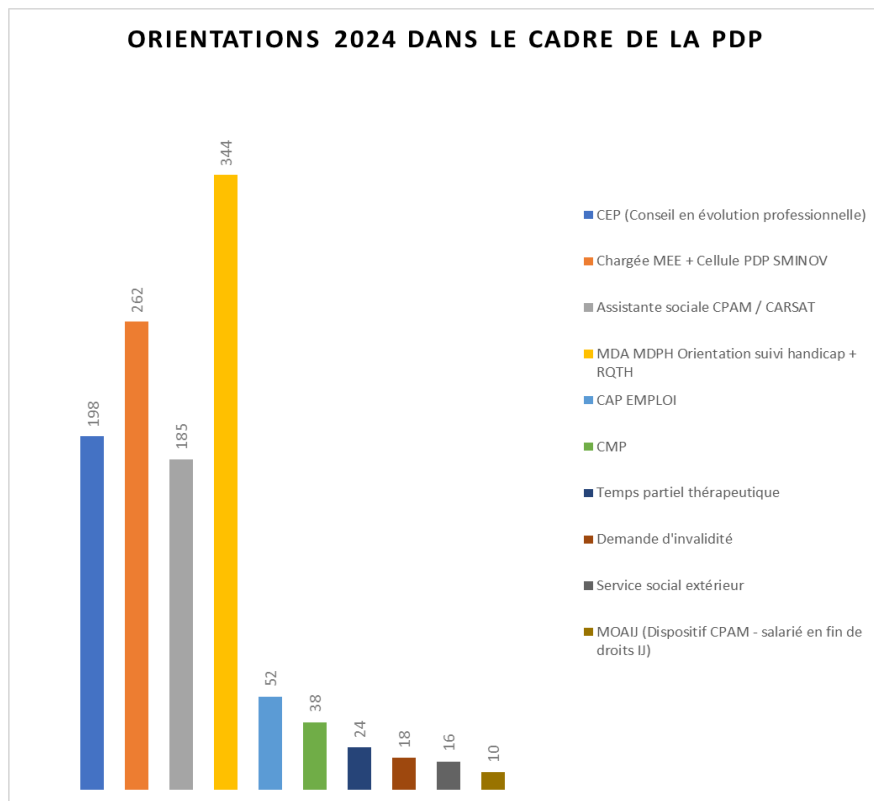
Depuis la loi de 2021, la prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) est un des axes de l'offre socle des SPSTI. Dans ce cadre, chaque service doit être doté d'une cellule PDP chargée d'accompagner, d'orienter les salariés exposés à ce risque.

Cette cellule est constituée de la Chargée de maintien en emploi et des médecins du travail du Sminov. La cellule peut être saisie uniquement par le médecin du travail ou à la demande d'un salarié ou d'un adhérent.

❖ Ses missions :

- ✓ Promouvoir auprès des employeurs et des travailleurs les mesures individuelles ou collectives d'accompagnement pour favoriser le maintien au poste ou dans l'emploi.
- ✓ Collaborer avec d'autres acteurs pour le maintien emploi (Cap Emploi, Agefiph, Assurance maladie...)
- ✓ Accompagne l'employeur et le salarié dans l'analyse de la situation et tout au long du parcours de retour à l'emploi. Coopère avec les cellules de coordination de l'assurance maladie pour la mise en place d'essai encadré.

En 2024, la chargée de maintien en emploi a réalisé **282 entretiens salariés** (en présentiel ou téléphoniques). **762 salariés ont été orientés** dans le cadre de la prévention de la désinsertion professionnelle, soit par la chargée MEE, soit par les médecins du travail.



VII) Etat de réalisation du projet de service

❖ RPS

Depuis 2017, le sujet des RPS a largement été traité au SMINOV. Différentes actions ont été mises en place sur cette thématique.

En 2024, 3 sessions de sensibilisation collective à distance ont été organisées dans le service. Elles ont réuni 57 de nos adhérents.

En 2023, ont été mis en place des ateliers DU-RPS afin d'accompagner les adhérents sur la partie « RPS » de leur DU. 1 atelier a eu lieu en 2024 réunissant 3 adhérents.

Enfin, depuis 2024, des sessions de sensibilisation sur les violences sexistes et sexuelles au travail ont été élaborées. La 1^{ère} session en novembre 2024 a réuni 13 adhérents.

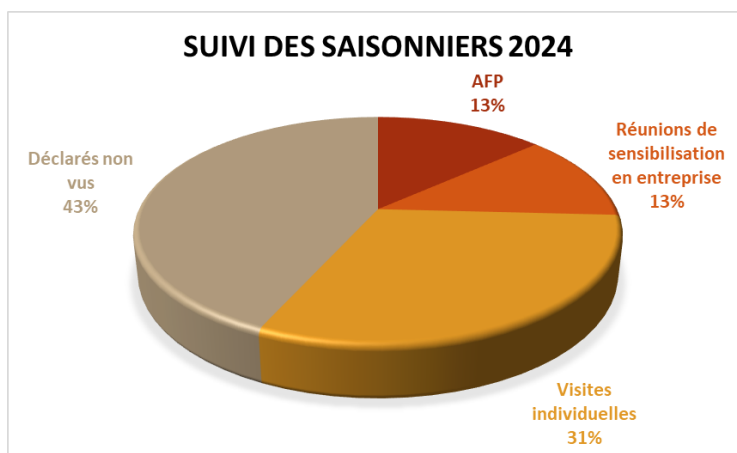
❖ Optimiser le suivi des salariés saisonniers

Le SMINOV compte une population saisonnière conséquente, ce qui occasionne une sollicitation importante des équipes médicales pendant l'été. Ainsi, le service a mis en place 2 formats spéciaux pour répondre à l'accroissement d'activité :

- Les réunions de sensibilisation (dans nos locaux ou en entreprise) destinées aux saisonniers de 18 à 25 ans en contrat saisonnier de 2 mois ou moins.
- Les Actions de Formation et de Prévention destinées aux 18-25 ans en longue saison ou courte saison.

Les autres saisonniers (âgés de + de 25 ans ou mineurs) sont vus en entretien infirmier ou en visite médicale selon les risques auxquels ils sont exposés.

En 2024, 3 962 salariés saisonniers ont été déclarés, 531 ont été reçus en AFP, 492 en réunions de sensibilisation, et 1 227 ont été vus individuellement.



❖ **Accompagnement TPE / DUERP**

En 2024, 15 ateliers DUERP ont eu lieu, 135 adhérents y ont participé, une augmentation de 53 % par rapport à 2023. L'enquête réalisée à l'issue de l'atelier, ainsi que le suivi téléphonique par une animatrice prévention, ont révélé une satisfaction générale des participants.

❖ **Silice / Amiante**

Sur ce sujet, une information individuelle est délivrée par les IST au cours des visites, notamment au travers d'un quizz aidant à la sensibilisation. Le dépistage est également amélioré grâce à la réalisation systématique d'une bandelette urinaire pour les salariés du BTP.

Des sessions de sensibilisation à destination des salariés ont eu lieu en entreprise (environ 50 participants).

Enfin, un guide d'évaluation du risque élaboré par le PRST3 est distribué à certains adhérents, en fonction de leur secteur d'activité, de leur taille et du développement du volet sécurité dans leur entreprise.

En 2024, 1 session de sensibilisation sous le format « webinaire » a été proposée aux adhérents.

Conclusion

L'année 2024 a marqué une étape clé pour le SMINOV, avec des avancées significatives en matière de structuration, de mise en place de moyens humains, organisationnels et fonctionnels pour répondre aux exigences de la loi et de la certification à venir.

Toutes les actions mises en place en faveur de la prévention des risques professionnels, de la désinsertion professionnelle et du suivi de la santé des salariés ont permis d'assurer un accompagnement plus efficace des entreprises. Les évaluations très positives de nos actions en milieu de travail nous encouragent à renforcer la collaboration entre nos professionnels de santé et de la prévention, et les entrepreneurs employeurs de notre secteur.

Par ailleurs, la modernisation de nos outils numériques et l'amélioration de la traçabilité des données constituent des leviers stratégiques pour optimiser nos interventions et préparer l'avenir. Notre engagement à augmenter les différentes actions en milieu de travail, notamment en travaillant les axes du CPOM, en proposant un catalogue de sensibilisations toujours plus riche, en développant de nouvelles coopérations entre médecins et infirmières, nous positionne favorablement pour répondre aux exigences de demain.

Notre objectif : donner une meilleure lisibilité de notre offre en accroissant nos actions de communication, en développant nos partenariats, afin d'accompagner les entreprises adhérentes dans des actions de prévention primaires toujours ciblées.

Beaucoup reste encore à faire mais nous continuerons, avec des plans d'action ambitieux, à accroître l'accompagnement de chacun de nos adhérents dans le but de préserver la santé de tous les salariés présents sur notre territoire d'intervention.

GLOSSAIRE

AFP	Action de Formation et de Prévention
AMT	Action en Milieu de Travail
AT/MP	Accident du Travail / Maladie Professionnelle
CARSAT	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CSE	Comité Social et Economique
CSSCT	Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail
DREETS	Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DOE	Déclaration obligatoire de l'effectif
DUERP (ou DU)	Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
FDS	Fiche de Données de Sécurité
FE	Fiche d'Entreprise
IST	Infirmier de Santé au Travail
IPRP	Intervenant en Prévention des Risques Professionnels
PDP	Prévention de la Désinsertion Professionnelle
PNST	Plan National Santé Travail
PRST	Plan Régional Santé Travail
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
RPS	Risques Psycho-Sociaux
SPSTI	Service de Prévention et Santé au Travail Interentreprises
TMS	Troubles Musculo Squelettiques
TNS	Travailleur Non Salarié
TPE	Très Petites Entreprises



toute la prévention
sur www.sminov.org



Sminov Service de prévention et de santé au travail du nord ouest vendéen Siège social : 28 Bd Jean Yole - CP 85300 - CHALLANS

